



1 place d'Astarac  
65190 TOURNAY  
☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ mairie@ville-tournay.fr  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 22/10/2021

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Marie MAURY.

#### Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jean-Louis GABAS  
Laurent HAEST  
Florian PARENT à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Monsieur le Maire demande de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6.1 : *Convention avec Ambition Pyrénées*
- 10.1 : *Demande de subvention au titre des amendes de police*
- 10.2 : *Demande de subvention au titre de la redevance des mines*
- 10.3 : *Tarifs sorties ALSH*
- 11.1 : *Convention avec la société de chasse « Diane de l'Arros »*

La Conseil municipal accepte la modification à l'unanimité.

### La séance est ouverte à 20h00.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2021**

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **2. Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **3. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du pôle santé de l'Arros**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la consultation initiale avait été faite pour un montant de travaux estimé à 750 000,00 € HT. Or, le montant estimé par la maîtrise d'œuvre en phase APD est de 1 086 600,00 € HT. Monsieur le Maire propose donc que les honoraires de la maîtrise d'œuvre LEJEUNE-MOUREAUX suive la même augmentation, soit 5,3 % passant de 38 393,00 € HT à 57 589,80 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer la participation du Département à hauteur de 145 000 €.

### **4. Convention de mandat avec le SMAEP de l'Arros**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement au niveau des rues des coteaux d'Arrêt et Lestrade notamment. Dans ces rues, le réseau d'eau appartement au Syndicat sont en acier et plusieurs fuites ont déjà été constatée. De plus le diamètre des canalisations aurait besoin d'être renforcé pour faire face à l'accroissement de la population sur ces quartiers.

Monsieur le Maire informe que le SMAEP de la vallée de l'Arros a délibéré pour déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune le 27 septembre 2021 pour que le syndicat renouvelle le réseau d'eau potable dans ces deux rues en même temps que la commune. Une convention sera établie entre les deux collectivités pour fixer les modalités techniques et financières de cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose ainsi d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux de renouvellement/renforcement du réseau d'eau potable dans les rues des coteaux de l'Arrêt et Lestrade de la part du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de l'Arros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5. Présentation du dispositif Ha-Py Actif**

Monsieur le Maire présente le dispositif Ha-Py Actif lancé par le Département des Hautes-Pyrénées. Il s'agit d'un dispositif qui permet au Département de verser le RSA à une collectivité, une association ou une entreprise privée qui engagerait un bénéficiaire en lieu et place du salarié. Monsieur le Maire présente également le site internet et précise qu'il s'agit d'un dispositif expérimental national.

## **6. Proposition achat Le Chai et parcelle de bois à l'euro symbolique**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur LAMY qui a hérité, en indivision, de plusieurs parcelles, dont l'ancien chai situé rue Germain Bonnacarrère et deux parcelles au Moura, adjacentes à l'arboretum. Les héritiers ne souhaitent pas garder ces parcelles et sont prêts à le céder à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y pas vraiment d'intérêt pour l'ancien chai mais que le bois sur une parcelle limitrophe à l'arboretum présente un grand intérêt. Il propose ainsi d'acquérir les parcelles E n°383 (4 rue germain Bonnacarrère) de 40m<sup>2</sup>, A n°218 (16 215 m<sup>2</sup>) et A n°222 (1 600 m<sup>2</sup>) pour le montant de un euro et de prendre en charge les frais de notaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.1 Convention avec Ambition Pyrénées**

Monsieur le Maire indique que l'association Ambition Pyrénées, qui a pour mission notamment de mettre en réseau les ressources dédiées au développement de la santé sur le territoire des Hautes-Pyrénées, a accordé une aide financière à la commune de 8 000 € pour l'ameublement d'une maison située 1 rue du Gabastou afin de pouvoir y accueillir des internes en médecine générale. Il s'agit de cycle de 6 mois et le loyer est estimé à environ 250 euros soit 750 euros mensuels, toutes charges comprises (eau, électricité, gaz, internet...).

Monsieur le Maire propose ainsi d'autoriser la signature de la convention qui a pour objet d'acter le financement de l'ameublement si logement situé 1 rue du Gabastou pour un montant de 8 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **7. Remboursement de frais de déplacements d'un stagiaire**

Monsieur le Maire indique qu'un élève du lycée de Vic-en-Bigorre a été amené à effectuer des déplacements dans le cadre d'un stage pour le projet de l'arboretum. Le montant total de ces frais s'élève à 162 euros. Monsieur le Maire propose de lui rembourser.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **8. Règlement intérieur du personnel**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du personnel et précise que le projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique dans sa

séance du 4 mars 2021. Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de règlement intérieur du personnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **9. Décision modificative n°2 et n°3 au budget primitif 2021 du budget assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre deux décisions modificatives pour tenir compte du changement des montants des amortissements. Il propose ainsi de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 du budget assainissement :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	F	042	6811	X	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	4 252,00 €
D	I	040	1391	OPFI	Subventions d'équipement	179,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>4 431,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	F	011	61528	X	Entretien et réparations - Autres	-4 252,00 €
D	I	21	2158	10004	Installations, matériel et outillage techniques - Autres	-179,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>-4 431,00 €</b>

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
R	F	042	777	X	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	179,00 €
R	I	040	2813	OPFI	Amortissements des immobilisations corporelles - Constructions	4 252,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>4 431,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
R	F	74	74	X	Subventions d'exploitation	-179,00 €
R	I	16	1641	302	Emprunts en euro	-179,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>-4 431,00 €</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 10. Tarifs extrascolaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-51 du 21 juin 2021 approuvant les tarifs des prestations extrascolaires. Il propose de décliner le tarif journée en demi-journée en dissociant le coût du repas et donc de fixer les tarifs comme ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4	Quotient 5	Quotient 6
Tranche quotient	0 à 500	501 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500	Sup à 1500
Journée avec repas	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Journée sans repas	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Matin	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Après-midi	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €
Repas	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **10.1 Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin d'assurer la sécurité routière, il convient de réaliser divers travaux et acquisitions (signalisation au sol, panneaux, radar pédagogique...). L'opération est éligible au titre des amendes de police. Il propose ainsi d'approuver l'opération de sécurité routière pour un montant de 10 513,62 € HT, de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour cette opération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **10.2 Demande de subvention au titre de la redevance des mines**

Monsieur le Maire indique qu'en raison des intempéries, il est nécessaire d'engager des travaux de voirie. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la redevance des mines et de retenir la proposition de l'entreprise DASTUGUE TP. Il propose ainsi d'approuver le devis de l'entreprise DASTUGUE TP de 10 449,00 € HT pour la création et modernisation du pluvial et confier à l'entreprise DASTUGUE divers autres travaux de voirie pour un montant total de 13 000,00 € HT et de solliciter une subvention au titre des redevances des mines à hauteur de 50 % du montant total des travaux de 13 000,00 €, soit 65 00,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **10.3 Tarifs sorties ALSH**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour novembre 2021 et donc de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Festival Ecran Jeunesse du 10 novembre 2021 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **ASSOCIATIONS**

### **11.Demande de subvention de fonctionnement de la Ligue Contre le Cancer**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association Ligue Contre le Cancer des Hautes-Pyrénées. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **11.1 Convention avec la société de chasse « Diane de l'Arros »**

Monsieur le Maire propose de rédiger une convention avec la société intercommunale de chasse « Diane de l'Arros » pour l'autoriser à organiser des battues dans l'arboretum. La société sera tenue d'informer la mairie des jours et horaires des battues.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Mesdames Dominique ARNE et Dominique BARIS.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'installation de ruches supplémentaires de l'entreprise Ruches des Pyrénées au croisement de la route de Burg et du chemin de la Lande. Il propose d'installer 30 ruches. Monsieur le Maire propose d'autoriser l'installation de ruches par convention d'un an.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre SEUBE indique qu'il a une autre demande pour un dépôt de ruches à la décharge du Moura, en échange de l'entretien. Monsieur le Maire répond qu'il faudrait qu'il s'adresse à la communauté de communes mais qu'il n'y est pas favorable car il préfère laisser le terrain libre suite aux travaux de réhabilitation réalisés par la communauté de communes.

Monsieur le Maire fait part du départ de Monsieur Rémi MANAUT, Secrétaire Général après près de 8 années passées à ces fonctions, en mutation à la mairie de Lourdes. Il le remercie pour son engagement à la mairie et indique qu'il sera remplacé par Madame Mireille GUYON, au plus tôt.

Monsieur le Maire indique que plusieurs manifestations et invitations vont se présenter prochainement : Sainte barbe des pompiers, cérémonie du 11 novembre. Salon des maires à Paris, etc... Il indique que cela tournera au fil des années pour que chaque conseiller puisse être invités à des cérémonies différentes chaque année.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la demande de Monsieur Nicolas PEURREUX, domicilié à Tournay. Ce dernier à un projet sportif de réaliser plusieurs trails de grande envergure et souhaite un accompagnement financier de la mairie. Après un débat, le Conseil municipal propose de ne pas donner suite car tous les administrés pourraient alors demander une participation pour leur projet personnel, quel qu'il soit et la mairie ne saurait privilégier un projet par rapport à un autre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'un dépôt de plainte est en cours par la Communauté de communes pour dépôt sauvage devant la déchetterie. Une photo est projetée.

Monsieur le Maire indique qu'un guide sur la redevance incitative sera distribué par les élus à tous les tournayais. Il précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, il n'y aura plus qu'un passage par semaine de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire donne suite au bornage demandé pour la rue de la côte concernant une haie lors d'un précédent Conseil municipal et indique que le rendez-vous est programmé au 22 novembre à 14h rendez-vous avec le géomètre.

Monsieur Jérôme ARTIGUE indique qu'il va falloir changer les ampoules du stade pour un montant estimé à environ 8 000 € pour passer en LED. Sinon, on peut encore acheter des anciennes ampoules avant que ce soit interdit, pour un cout inférieur.

Monsieur Roger SETAU demande la date d'installation des décorations de Noël. Monsieur le Maire répond que c'est du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

Monsieur Pierre SEUBE demande où en est le projet de création d'un funérarium route de Tarbes. Monsieur le Maire répond qu'il faut recontacter le porteur du projet.

Madame Dominique ARNE indique qu'il y a eu un groupe de visite pour les logements communaux pour voir comment on peut adapter le règlement intérieur à chaque logement. Elle se demande s'il ne serait pas intéressant de faire le ménage dans les parties communes des logements. Monsieur le Maire étudiera la proposition mais précise que si cela est décidé il faudrait le faire pour tous les logements collectifs communaux et l'intégrer dans les charges du loyer.

Monsieur Francis ARTIGUE fait le point sur les besoins en logements des gendarmes, insuffisants à la gendarmerie, et demande si les appartements du collège pourraient les accueillir. Monsieur le Maire répond que ces appartements sont en trop mauvais état et précise qu'il faudrait savoir la caractéristique des familles à accueillir pour les aider à trouver des logements disponibles.

Il est signalé un manque de visibilité quand on sort de la rue Lestrade vers la rue Pédebidou (RD817). Il faudrait supprimer une place de stationnement mais le Monsieur le Maire est réticent à l'idée de supprimer une place car il y a déjà un manque. Il n'est pas contre mais à condition d'améliorer le stationnement sur la commune en créant des places ailleurs.

**La séance est levée à 22h30.**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE